



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 17129

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le probleme de l'allocation dependance. On estime a 550 000 le nombre de personnes agees dependantes avec handicaps lourds et moyens. Pour les vingt-cinq annees qui viennent, ce chiffre pourrait doubler. Actuellement, seules 160 000 personnes agees dependantes necessitant l'aide d'une tierce personne percoivent l'allocation compensatrice indispensable a leur prise en charge. Le Gouvernement s'etait engage a presenter un projet de loi a la session de printemps sur un dossier qui apparait depuis quatre ans comme une necessite et qui a fait l'objet de nombreuses etudes et rapports. Il est urgent de legiferer sur un probleme qui touche a la vie quotidienne de nombreuses familles et qui pourrait a la fois repondre a l'attente de milliers de gens et stimuler la creation d'emplois de service et de proximite. Il lui demande si le Gouvernement envisage de presenter ce projet de loi dependance a la session d'automne.

Texte de la réponse

Le depot du projet de loi portant creation d'une allocation dependance n'a pas ete retenu lors de la session de printemps par le Gouvernement, compte tenu de l'importance des questions non resolues. A l'issue d'une concertation menee aupres des partenaires sociaux, du Comite national des retraites et des personnes agees et de l'Association des presidents des conseils generaux, il est en effet apparu que les conditions n'etaient pas reunies pour qu'une allocation specifique soit creee des le 1er janvier 1995. D'une part, la reaffectation des sommes inscrites au budget des departements, et aujourd'hui consacrees a la dependance, posait des problemes techniques tres difficiles, alors meme qu'une operation de clarification des relations financieres entre l'Etat et les collectivites locales est en cours et n'a pas ete encore menee a son terme. D'autre part, le Gouvernement a estime inopportun d'instituer, en l'etat actuel des choses, le prelevement supplementaire qui aurait ete indispensable au financement de la nouvelle allocation. Cependant, le Gouvernement envisage de lancer des experimentations dans plusieurs departements, dont l'objet sera de mettre enplace une coordination effective entre les differents acteurs institutionnels concernes, et notamment les departements, a qui l'action sociale en direction des personnes agees a ete confiee par les lois de decentralisation, les autres collectivites locales et les organismes de securite sociale. Ces experimentations sont necessaires pour mieux apprehender les difficultes liees a la mise en place d'un nouveau mecanisme de prise en charge de la dependance.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17129

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3720

Réponse publiée le : 12 septembre 1994, page 4576